



AMENDEMENT #1
Demande de Propositions N° PP1-CIF-SE-01

REVUE DE LA QUALITE DES DONNEES UTILISEES PAR
MCA-BENIN II

Sujet : Le but de cet amendement est de :

- i. Proroger la date de dépôt des propositions ;
- ii. Modifier l'Annexe 1.1 des Termes de référence de la Demande de Propositions (Indicateurs du Plan de Suivi - Evaluation)

Par conséquent, la Demande de Propositions est modifiée ainsi qu'il suit :

A. Lettre d'Invitation, page vii, paragraphe 11 - Première phrase :

Supprimer :

“La date limite de dépôt des Propositions est le 03 juin 2016 à 10 H 00 mn, heure locale de Cotonou, Bénin”.

Et remplacer par :

“La date limite de dépôt des Propositions est le 10 juin 2016 à 10 H 00 mn, heure locale de Cotonou, Bénin”.

B. Section I : Instructions aux Consultants, sous-clause 4.4 des IAC, page 18, 4ème paragraphe, deuxième phrase :

Supprimer :

“Cette enveloppe externe/ce carton doit porter les adresses de soumission, le nom et l'adresse du Consultant, le nom et le numéro de référence de la mission de prestation, et porter clairement la mention «A ne pas ouvrir, sauf en la présence du Responsable Désigné, avant le 03 juin 2016 à 10 H 00 mn, heure locale de Cotonou» ainsi que le prévoient les DPDP”.

Et remplacer par :

“Cette enveloppe externe/ce carton doit porter les adresses de soumission, le nom et l'adresse du Consultant, le nom et le numéro de référence de la mission de prestation, et porter clairement la mention «A ne pas ouvrir, sauf en la présence du Responsable

Désigné, avant le 10 juin 2016 à 10 H 00 mn, heure locale de Cotonou» ainsi que le prévoient les DPDP”.

C. Section II: Données Particulières de la Demande de Propositions, page 30, Sous-clauses IAS 4.5 et 4.6

- **Sous-clause IAS 4.5 page 30 :**

Supprimer :

“Les Propositions doivent être déposées au plus tard à **10 heures** (heure locale du Bénin le **03 juin 2016**.”.

Et remplacer par :

“Les Propositions doivent être déposées au plus tard à **10 heures** (heure locale du Bénin le **10 juin 2016**.”.

- **Sous-clause IAS 4.6 page 30 :**

Supprimer :

“Les Propositions Techniques **seront** ouvertes en public le **03 juin 2016** à 10 heures 15 minutes à l’adresse ci-dessus indiquée.”

Et remplacer par :

“Les Propositions Techniques **seront** ouvertes en public le **10 juin 2016** à 10 heures 15 minutes à l’adresse ci-dessus indiquée.”

D. Section 6: Termes de Référence

Pages 118-125, Annexe 1 : Indicateurs du Plan de Suivi - Evaluation

Supprimer le tableau intitulé Indicateurs du Plan de Suivi-Evaluation dans les termes de reference en Annexe 1 de la Demande de Propositions initiale et le remplacer par le tableau en annexe au present amendement.

Toutes les clauses de la Demande de Propositions initiale qui ne sont pas modifiées par le présent amendement demeurent valides.

Cotonou, le 20 mai 2016



Samuel O. BATCHO
Coordonnateur National

